



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 4 DECEMBRE 2023

N°2023-40

L'an deux mille vingt-trois et le lundi quatre décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 27 novembre 2023

Date d’Affichage : 27 novembre 2023

Présents : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Alain BESNAULT, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

Absents excusés : Florence GUILLEMOTO donne son pouvoir à Nathalie FILLATRE,
Thierry BAILLOUX donne son pouvoir à Valérie BRISSAUD.

Absent : Loïc CHATILLON

Secrétaire : Christelle FROMENTEAU

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12 + 2 pouvoirs

Objet de la délibération : Indemnité pour le gardiennage de l'église – année 2024

Monsieur le Maire informe qu'une l'indemnité de gardiennage de l'église communale peut être allouée à la personne qui exerce cette mission en vertu de la circulaire NOR IOCD11/21246C du 29 juillet 2011

Pour l'année 2024, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises est fixé à 503,42€ pour un gardien résidant dans la commune où se situe l'édifice du culte.

Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église à 300€ pour l'année 2024 qui sera versée à Monsieur TARTARIN.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

- **FIXE** l'indemnité de gardiennage à 300 €/an pour l'année 2024
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2024 de la commune.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 4 décembre 2023

Le Maire, Géry WIBAUX



Géry Wibaux

AR Prefecture

086-218601862-20231204-2023_40-DE
Reçu le 06/12/2023
Publié le 06/12/2023